

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN RÉGION

POUR LES LYCÉENS
ET LES APPRENTIS
2023-2024

Ma Région | avancer, partager

Créations graphiques - Région Bourgogne-Franche-Comté, DCRC

bourgognefranchecomte.fr



ÉDITO



La Région Bourgogne-Franche-Comté initie ou soutient divers dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination des lycéens et des apprentis, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et la Délégation Régionale Académique à l'Education Artistique et Culturelle du Rectorat de la Région Académique Bourgogne-Franche-Comté.

Outre les dispositifs OSE et ÉVEIL, destinés à encourager les initiatives lycéennes, huit autres actions peuvent être suivies par les classes :

- Architecture et patrimoine : regards de lycéens et d'apprentis.
- Artistes plasticiens au lycée.
- Bourgogne-Franche-Comté reporter.
- Développement culturel territorial.
- L'Échappée littéraire.
- Lycéens et apprentis au cinéma.
- Lycéens et apprentis au spectacle vivant.
- Musiques actuelles au lycée.

Elles doivent permettre à tous de se constituer une solide culture personnelle, de développer les pratiques artistiques, de faciliter les rencontres avec des artistes et des œuvres, et la fréquentation des lieux culturels. Une démarche qui vise également à soutenir la vie artistique et culturelle de nos territoires.

Alors n'hésitez plus, soyez curieux, vous ne le regretterez pas...

Marie-Guite DUFAY
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE



Pour une bonne organisation..... 4



Dispositif complémentaire ÉVEIL..... 4



Architecture et patrimoine..... 5



Artistes plasticiens au lycée..... 6



Bourgogne-Franche-Comté reporter..... 7



Développement culturel territorial..... 8



L'échappée littéraire 9



Lycéens et apprentis au cinéma 10



Lycéens et apprentis au spectacle vivant..... 11



Musiques actuelles au lycée..... 12



Oser semer ses envies (OSE)..... 13

POUR UNE BONNE ORGANISATION

Pour assurer le bon fonctionnement des dispositifs, les établissements sont tenus d'assister aux projections, visites, concerts et spectacles proposés.

Il est impératif de prévenir les structures partenaires pour chaque désistement éventuel.

DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE ÉVEIL

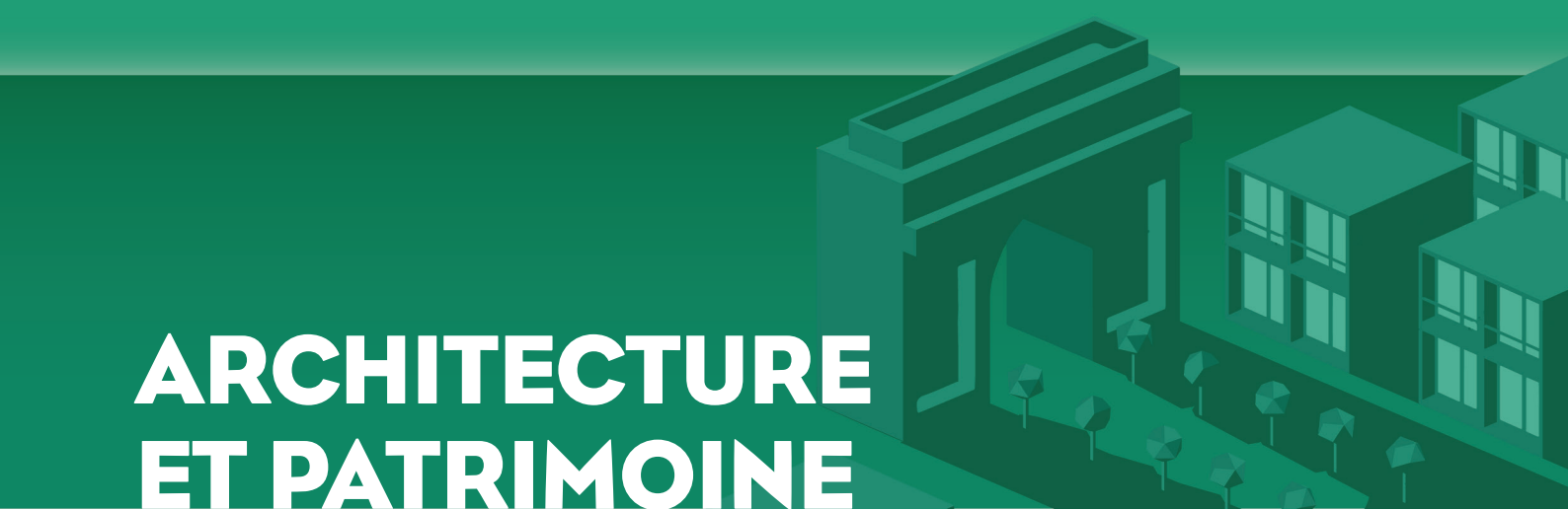
Enveloppe pour la Vie, l'Épanouissement et l'Implication des Lycéens

En complément des dispositifs présentés dans cette brochure, les lycées bénéficient d'un accompagnement financier de la Région par le biais d'ÉVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Épanouissement et l'Implication des Lycéens). À ce titre, la Région leur attribue chaque année une subvention leur permettant de réaliser plusieurs actions sur différents thèmes dont celui de « l'Éducation artistique, culturelle et scientifique ».



Contacts pour le dispositif

Région Bourgogne-Franche-Comté
Direction des lycées – Service Restauration
et vie lycéenne
Arnaud Ohet
arnaud.ohet@bourgognefranche-comte.fr
03 80 44 34 96



ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

REGARDS DE LYCÉENS ET APPRENTIS

Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis aide les lycéens ou apprentis à s'approprier l'espace construit grâce à l'accompagnement d'un professionnel architecte, paysagiste, designer, artiste... Cette initiation du regard conjugue une approche citoyenne et artistique qui favorise la réalisation d'un témoignage ou d'une intervention in situ.

ÉTAPES

- 1** 30h d'ateliers pour les jeunes concernés avec l'intervenant proposé par le CAUE du département, en fonction du projet développé par l'équipe pédagogique lors de la candidature, des spécificités de l'établissement et de l'approche artistique souhaitée.
- 2** La visite d'un site exemplaire.
- 3** Une restitution des travaux du groupe au sein de l'établissement (exposition, projection...) afin de valoriser les expériences.

DATES À RETENIR

De mai à juin : réception des candidatures, sélection des établissements.

Novembre : mise en place opérationnelle du projet avec les CAUE, l'intervenant et l'établissement scolaire.

Jusqu'au printemps : mise en place des interventions (ateliers, visites et restitution).

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté
Kelly Fené
Direction Culture, Sport, Jeunesse
kelly.fene@bourgognefranchecombe.fr
03 80 44 40 51

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Doubs
Karine Terral
sensibilisation@caue25.org
03 81 82 71 14

ARTISTES PLASTICIENS AU LYCÉE



Artistes plasticiens au lycée entend attirer le regard des élèves et apprentis de Bourgogne-Franche-Comté sur la création contemporaine. La résidence d'artiste se déroule dans l'établissement et les élèves bénéficient d'une visite dans un lieu de diffusion d'art contemporain.

Les projets de résidences et les artistes sont sélectionnés par les structures travaillant dans le domaine des arts visuels. Ils diffèrent selon l'implantation géographique des établissements.

ÉTAPES

- 1** Un temps d'échanges entre l'équipe éducative, les artistes et les structures culturelles pour préciser et organiser la résidence au sein de l'établissement.
- 2** Une résidence d'environ 30h au sein de l'établissement, impliquant un groupe-classe identifié dans un processus de création.
- 3** La visite d'un lieu de diffusion ou de création contemporaine.
- 4** Une restitution dans ou hors les murs de l'établissement scolaire (exposition, installation, projection...).

DATES À RETENIR

Mai-juin : inscription des établissements scolaires : la Région Bourgogne-Franche-Comté envoie un courrier d'information aux chefs d'établissement.

En septembre : sélection des établissements scolaires.

À l'automne : mise en place opérationnelle avec les structures culturelles et les artistes.

De novembre à juin : déroulé des résidences, visites et restitutions.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté
Kelly Fené
Direction Culture, Sport, Jeunesse
kelly.fene@bourgognefranchecomte.fr
03 80 44 40 51

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ REPORTER

ATELIERS JOURNALISTIQUES

Ce dispositif journalistique sensibilise les jeunes lycéens à l'importance d'une lecture régulière et éclairée de la presse, sur papier ou sur le web, dans le but de se forger des opinions, une identité et de les mettre en forme.

ÉTAPES

- 1 Inscrire une classe ou un groupe de 10 élèves minimum.
- 2 Faire participer la classe inscrite à une formation sous forme d'ateliers avec des professionnels du journalisme : journalistes locaux (6 h) et dessinateurs de presse (2 h).
- 3 Produire un journal de 2 pages à l'issue de la formation, réalisé exclusivement pour ce concours et devant traiter une ou plusieurs des thématiques proposées (développement durable, innovation technologique et/ou industrielle, culture et arts, discriminations, égalité femmes/hommes). Il doit comprendre obligatoirement les éléments suivants : 1 éditorial, 1 interview, 1 reportage, 1 brève, des photos ou dessins de presse illustrant les articles.
- 4 Participer à la journée hackathon prévue en mars lors de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.
- 5 Édition d'un journal commun réunissant les productions des classes participantes, et des articles, photos et dessins réalisés à l'occasion de l'hackathon.

DATES À RETENIR

Juin : envoi de l'appel à projet

Septembre-octobre : dépôt des dossiers de candidature - sélection des 10 classes

Décembre-février : formation avec un journaliste professionnel et un dessinateur de presse

Début mars : retour des journaux papier 2 pages

Fin mars : journée hackathon

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté

Céline Gauvin

Direction des lycées – Service Restauration
et vie lycéenne

celine.gauvin@bourgognefranche-comte.fr

03 80 44 33 55



DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL

PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à soutenir **les initiatives d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire à destination des lycéens et des apprentis**. Cette aide se veut complémentaire aux dispositifs soutenus ou mis en œuvre par la Région en partenariat avec la DRAC, la DRAAF et les Académies de Besançon et de Dijon. Elle participe au financement de projets portés en partenariat par des structures culturelles, et par un ou plusieurs EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les projets d'action culturelle sur le temps scolaire à destination des lycéens et apprentis doivent remplir les conditions suivantes :

- 1** Intégrer les 3 piliers de l'EAC (Éducation artistique et culturelle) :
 - la fréquentation d'œuvres et de lieux culturels,
 - la rencontre avec un artiste
 - la pratique artistique.
- 2** S'inscrire dans un partenariat entre l'établissement et la structure culturelle, prioritairement dans les esthétiques non proposées dans les dispositifs EAC spécifiques mis en place par la Région (cinéma, théâtre, arts plastiques, architecture, musiques actuelles).
- 3** Les ateliers de pratique artistique récurrents sont considérés comme inéligibles.

Les projets pourront être transversaux à plusieurs domaines artistiques et/ou intervenir dans plusieurs établissements.

Le financement ne peut pas être cumulé avec un financement au titre d'ÉVEIL (Enveloppe pour la Vie, l'Epanouissement et l'Implication des Lycéens).

MONTANT

Le montant de l'aide est plafonné à 3 500 € dans la limite de 70 % des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet.

BÉNÉFICIAIRES

Associations, entreprises du secteur culturel, établissements publics culturels, collectivités ou EPCI, EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement).

PROCÉDURE

Les dossiers devront être déposés entre le 15 mai et le 30 juin via le site : www.bourgognefranche-comte.fr

Aucun dossier papier ne sera pris en compte. En dehors des dates précisées sur le site, les dossiers seront jugés irrecevables.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté
Stéphanie Guillemaud
Direction Culture, Sport, Jeunesse
stephanie.guillemaud@bourgognefranche-comte.fr
03 80 44 37 09

L'ÉCHAPPEE LITTÉRAIRE



PRIX DES LYCÉENS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'Échappée littéraire encourage la lecture et la découverte de la création littéraire et graphique contemporaine auprès des jeunes lycéens de la région.

ÉTAPES

- 1 Sélection de 30 lycées.
- 2 Dotation à chaque lycée des 8 ouvrages en compétition sur la base d'une collection pour 6 élèves (4 romans + 4 BD).
- 3 Rencontres avec les auteurs et actions pédagogiques menées tout au long de l'année en privilégiant des actions avec les libraires de proximité : visites relatives à la chaîne du livre et autour des œuvres ; implication d'intervenants pour des expériences de créations avec les lycéens (vidéaste, photographe, sculpteur, comédien, slameur, danseur...).
- 4 Vote individuel en ligne pour élire le roman et la bande dessinée lauréats.
- 5 Remise de prix itinérante organisée avec des lycées volontaires.

DATES À RETENIR

Juin : envoi de l'appel à candidature à tous les lycées publics et privés et réception des inscriptions des établissements volontaires.

Début juillet : sélection de 30 lycées.

Juillet : commande des ouvrages sélectionnés.

Octobre - novembre : journée de formation des enseignants.

De décembre à mai : rencontres avec les auteurs.

Fin mai : vote individuel en ligne pour élire les lauréats, roman et bande dessinée. La remise des prix, itinérante, est organisée avec les lycées inscrits à l'Echappée littéraire.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté

Céline Gauvin

Direction des lycées – Service Restauration
et vie lycéenne

celine.gauvin@bourgognefranchecomte.fr

03 80 44 33 55

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

INITIATION À LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

Lycéens et apprentis au cinéma offre une initiation à la culture cinématographique aux lycéens et apprentis. Au cours d'une année scolaire, les classes inscrites voient au minimum trois films dans le cinéma le plus proche de leur établissement. Les élèves bénéficient de documents pédagogiques, édités à destination des enseignants, des jeunes et des salles de cinéma. Des formations sur les films sont organisées pour les enseignants.

ÉTAPES

- 1 Inscriptions des classes début septembre auprès de l'Artdam pour l'académie de Dijon ou des 2 Scènes pour l'académie de Besançon selon le rattachement de l'établissement.
- 2 Formations des enseignants et diffusion des documents pédagogiques, interventions en classe et dans les cinémas jusqu'en juin 2024.
- 3 Projections des films dans les cinémas du 7 novembre 2023 au 21 juin 2024.

DATES À RETENIR

Du 1^{er} au 20 septembre : inscription au dispositif auprès de l'Artdam ou des 2 Scènes et choix des films.

Septembre : inscription des enseignants aux formations du PAF auprès du Rectorat pour l'académie de Besançon et directement auprès de l'Artdam pour l'académie de Dijon.

Contacts

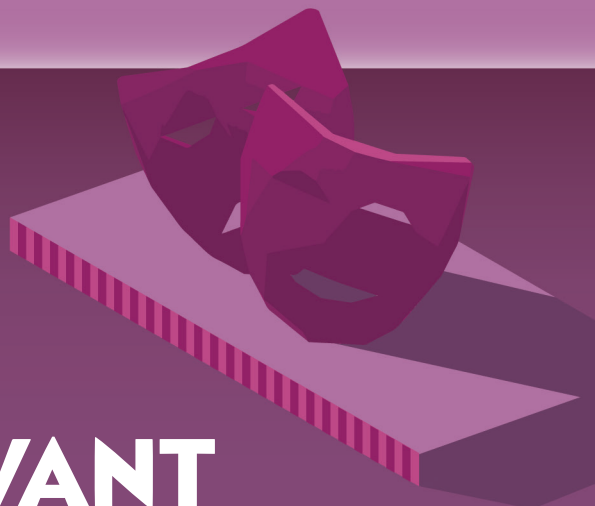
Région Bourgogne-Franche-Comté
Kelly Féné
Direction Culture, Sport, Jeunesse
kelly.fene@bourgognefranche.comte.fr
03 80 44 40 51

L'Artdam, pour l'Académie de Dijon
Théo Nesme
lac@artdam.asso.fr - 03 80 67 08 67
<https://artdam.fr/lyceens-et-apprentis-au-cinema>

Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon,
pour l'Académie de Besançon
Marc Frelin
marc.frelin@les2scenes.fr
03 81 55 37 28 (ligne directe)
www.les2scenes.fr/lyceens-apprentis-au-cinema

LYCÉENS ET APPRENTIS AU SPECTACLE VIVANT

INITIATION À LA CULTURE DU SPECTACLE



Lycéens et apprentis au spectacle vivant ouvre la vision des élèves et apprentis sur le spectacle vivant et leur permet de découvrir et de se familiariser avec les lieux de diffusion. Des petites formes théâtrales (extrait d'une pièce jouée par des comédiens professionnels devant les élèves dans les établissements dans trois mises en scène différentes) sont complétées par une sortie dans un lieu de diffusion et par un atelier de sensibilisation dispensé par un professionnel du spectacle vivant.

ÉTAPES

- 1 Formation des équipes enseignantes à la rentrée.
- 2 Tournée de la « petite forme » dans les établissements, d'octobre à janvier.
- 3 Sortie à un spectacle en salle durant l'année.
- 4 Atelier de sensibilisation de 3h (6h si dédoublement de la classe), à définir avec la structure culturelle partenaire en fonction du parcours.

DATES À RETENIR

Entre mars et mai : envoi de l'appel à candidater, réception des candidatures et choix des classes bénéficiaires.

Avant l'été : contacts avec la structure culturelle partenaire de l'établissement pour le choix du spectacle et de l'atelier puis définition des calendriers des sorties et du planning de tournée de la « petite forme ».

D'octobre à janvier : tournée de la « petite forme » dans les établissements.

De septembre à juin : sortie à un spectacle en salle et mise en place des ateliers.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté
Kelly Fené
Direction Culture, Sport, Jeunesse
kelly.fene@bourgognefranchecombe.fr
03 80 44 40 51

Côté Cour
Camille Maréchal
cmarechal@cotecour.fr
03 81 25 51 45



MUSIQUES ACTUELLES AU LYCÉE

INITIATION AUX MUSIQUES ACTUELLES

Musiques actuelles au lycée éveille les lycéens et les apprentis aux musiques actuelles et leur ouvre les portes des lieux de diffusion de musiques actuelles proches de leur bassin de vie. Les élèves bénéficient d'ateliers en classe animés par des artistes et assistent à un concert. Ils peuvent également découvrir la filière musicale et ses différents métiers grâce à des rencontres avec des professionnels.

Dispositif mis en œuvre par les JM France Bourgogne-Franche-Comté.

ÉTAPES

- 1 Un temps de formation avec les enseignants à l'automne.
- 2 Des ateliers de 6h avec les élèves.
- 3 Mise à disposition d'un dossier pédagogique.
- 4 Une action de médiation avec un professionnel d'une salle partenaire.
- 5 La participation à un concert de l'artiste intervenu en classe, dans une salle partenaire (programmation en début soirée).

DATES À RETENIR

Jusqu'au 13 juin : envoi des candidatures (l'appel à candidatures est envoyé en amont, directement aux établissements).

De décembre à avril : ateliers dans les établissements.

De février à juin : concerts en début de soirée dans les salles partenaires du dispositif.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté
Kelly Féné

Direction Culture, Sport, Jeunesse
kelly.fene@bourgognefranche.comte.fr
03 80 44 40 51

JM France Bourgogne-Franche-Comté
Lucie Mathey
actionculturelle.bfc@jmfrance.org



OSER SEMER SES ENVIES

NOUVELLES ACTIONS INITIÉES PAR LES JEUNES

Le dispositif « OSE : Oser Semer ses Envies » soutient et valorise de nouvelles actions initiées par les jeunes lycéens membres des instances représentatives dans leur établissement pour conforter leur capacité d'action et de mobilisation au bénéfice de la communauté éducative.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Chaque établissement peut déposer un appel à projet pour un seul groupe d'élèves engagés de son lycée. Le choix des projets s'effectue selon les critères suivants :

- 1** Projet co-construit entre des élèves engagés et un adulte référent du lycée. L'appel à projet n'est pas restrictif dans la nature des projets proposés. A ce titre, des actions fortement engagées en matière de développement durable, de lutte contre la précarité, les discriminations, le harcèlement scolaire, la solidarité avec des causes identifiées pourront être proposés, tout comme des propositions de type plus festives favorisant le « bien vivre dans les lycées ».
- 2** Implication et mobilisation forte d'élèves engagés.
- 3** Projet innovant.
- 4** Nombre de bénéficiaires de l'action proposée.
- 5** Répartition géographique homogène des établissements retenus sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Sélection : 24 projets maximum.

Une journée de restitution permettra un temps d'échanges entre tous les jeunes impliqués sur les projets retenus et une valorisation des actions menées.

MONTANT

Une subvention plafonnée à 2 000 € pourra être attribuée à chaque lycée demandeur au vu du dossier présentant les différentes actions menées par les élèves engagés et un budget prévisionnel.

DATES A RETENIR

Juin : envoi des appels à projet.

Octobre : dépôt des appels à projet, sélection de 24 projets.

Mai-juin : journée de restitution.

Contacts

Région Bourgogne-Franche-Comté

Céline Gauvin

Direction des lycées – Service Restauration
et vie lycéenne

celine.gauvin@bourgognefranchecomte.fr

03 80 44 33 55

